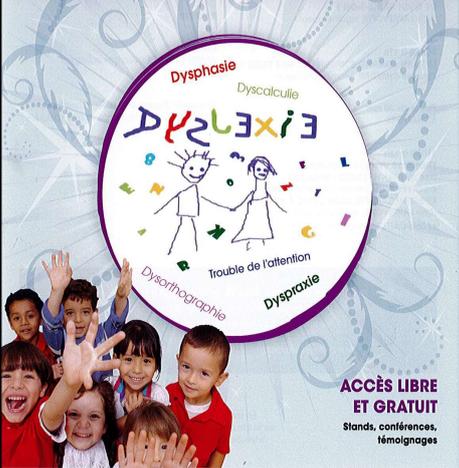


JOURNÉE DES DYS
EN HAUTE-SAÔNE

SAMEDI 15 OCTOBRE 2022 DE 9H15 À 13H
Salle de conférences de la Mairie 58 rue Paul Morel 70000 VESOUL



ACCÈS LIBRE ET GRATUIT
Stands, conférences, témoignages

PLURADYS
FORMATION

ACADÉMIE DE BESANÇON
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Saône

MDPH 70
Maison Départementale des Personnes Handicapées

Enfants à besoins éducatifs particuliers

Quels dispositifs d'aide ? Comment les solliciter ?

-

Danièle Couturet Conseillère
Pédagogique ASH
Alain Bouyssou Responsable du
Secteur Enfant MDPH 70

1

Élèves à besoins éducatifs particuliers, de qui parle-t-on ?



TOUS les élèves qui ont, **de manière significative**, plus de mal à apprendre que la majorité des enfants du même âge

Enfants à besoins éducatifs particuliers : Quel plan pour qui ?



Programme Personnalisé de Réussite Éducative



Projet d'Accueil Individualisé



Plan d'Accompagnement Personnalisé



Projet Personnalisé de Scolarisation

3

Le Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) :

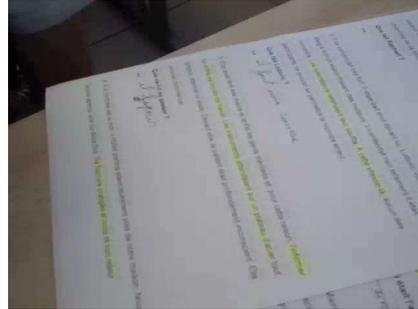
Un dispositif de Droit Commun pour les Enfants Dys et TDA



- Qui est concerné ?
- Qui le demande ?
- Par qui est-il établi ?
- Que permet-il d'obtenir ?

4

Exemples d'aménagements inscrits au PAP :



Pour toutes les disciplines :	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Proposer des supports écrits aérés et agrandis (exemple : ARIAL14)				
Permettre l'utilisation de trieurs ou de pochettes à rabats				
Limiter la copie (synthèse du cours photocopiée)				
Mettre en place un tutorat (prise de notes...)				
Autoriser les abréviations				
Privilégier l'agenda ainsi que l'espace numérique de travail (cahier de texte individuel, de groupe, de la classe)				
Utiliser le surligneur				
Faire construire une fiche mémoire et permettre à l'élève de l'utiliser, y compris durant l'évaluation				
Proposer une aide méthodologique				
Aider à l'organisation				
S'assurer de la compréhension du vocabulaire spécifique				
Définir systématiquement le vocabulaire spatial et temporel utilisé				
Prendre en compte les contraintes associées (fatigue, lenteur...)				
Autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations) dans toutes les disciplines				
Utilisation de l'informatique :				

5

Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) :

Un dispositif spécifique pour les enfants en situation de handicap



- Qui est concerné ?
- Qui le demande ?
- Comment est-il établi ?
- Que permet-il d'obtenir ?

6

Focus : Le dossier de demande MDPH



- L'initiative de la demande
- L'élément déclencheur d'une procédure : Le formulaire de demande MDPH
- Le circuit de la demande :
 - L'instruction
 - L'évaluation (EPE)
 - La décision (CDAPH)

7

De quel plan les élèves Dys et TDA relèvent-ils ?

PAP



PPS

- Difficultés scolaires en lien avec un trouble des apprentissages
- Application du droit commun (aménagement et adaptations pédagogiques)
- Logique d'Accessibilité (accès aux savoirs)
- Appartenance commune

- Situation de handicap.
- Recours à des droits spécifiques.
- Logique de Compensation
- Traitement particulier

8

La démarche d'évaluation pour reconnaître (ou non)
une situation de handicap.



- Existe-t-il une altération de fonction sévère et durable ?
- L'altération de fonction fait-elle l'objet d'une prise en charge ?
- Existe-t-il un autre trouble (éventuelle co-morbidité ?)
- Quelles en sont les conséquences fonctionnelles (quelle répercussion sur les apprentissages) ?
- Les dispositifs de droit commun ont-ils bien été mis en place en première intention et ont-ils permis (ou non) de répondre aux besoins de l'enfant ?

9

Merci de votre attention.
Des questions ?



10